

Zeitschrift: Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum

Herausgeber: Forum Helveticum

Band: 6 (1995)

Artikel: Un taux élevé de chômage : fatalité ou invitation à agir? Limites et chances d'une administration locale ou cantonale en cas de chômage élevé

Autor: Couchepin, Pascal

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-833038>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PASCAL COUCHEPIN

**«UN TAUX ÉLEVÉ DE CHÔMAGE:
FATALITÉ OU INVITATION À AGIR?
LIMITES ET CHANCES D'UNE ADMINISTRATION
LOCALE OU CANTONALE EN CAS
DE CHÔMAGE ÉLEVÉ»**

Un taux élevé de chômage: fatalité ou invitation à agir? Limites et chances d'une administration locale ou cantonale en cas de chômage élevé.

Pascal Couchepin

Le chômage durable est un phénomène relativement nouveau en Suisse. Certes, lors de la crise des années 1970, on avait connu le chômage. Il avait cependant rapidement été résorbé par la reprise économique et le départ de la main-d'oeuvre étrangère. La modestie des prestations offertes alors par l'assurance-chômage avait largement contribué à ce résultat. En réalité, le chômage fut exporté.

La crise des années 1990 a des effets beaucoup plus marqués et durables sur les taux de chômage. Les différences régionales sont très fortes. Sur la base d'analyse statistique, on a pu définir des zones qui dépassent les frontières nationales. Ainsi, la Suisse de l'Est a des taux de chômage très proches de ceux du Bade-Wurtemberg. La Suisse romande a un taux de chômage presque similaire à celui de la Savoie, de l'Ain et du Doubs. Mais, à l'intérieur de ces grandes zones, on perçoit des différences importantes entre régions de plaine et de montagne notamment. En Valais, la montagne est beaucoup moins frappée que la plaine. L'explication en est simple. La montagne recourt plus que la plaine à la main-d'oeuvre saisonnière. Son développement a été plus lent. Enfin, beaucoup d'entreprises, liées à la construction touristique (particulièrement frappées par la récession et la Lex Friedrich), ont leur siège en plaine. Il semble aussi, et c'est bien compréhensible, qu'en cas de difficulté, la population étrangère a tendance à se concentrer dans les agglomérations urbaines. C'est ainsi qu'à Martigny, durant les cinq dernières années, la population suisse a augmenté de 168 unités ou 15,3% alors que la population étrangère a augmenté de 930 unités ou 84,7%.

Quelles sont les conséquences de la hausse brutale des taux de chômage? On peut distinguer des conséquences psychologiques et des conséquences économiques.

Conséquences psychologiques

Le chômage élevé frappe souvent des régions dont le développement a été très rapide et donc plus fragile. Le premier réflexe est donc un sentiment d'échec. A quoi servait l'expansion si elle devait aboutir à un tel reflux? Le risque est la résignation voire la déprime sociale. A cela, il faut donner plusieurs réponses. La première est la solidarité. Il faut que les citoyens sentent que l'autorité politique réagit et suscite une action. Il faut créer des occasions de rencontre. Il faut favoriser l'organisation de manifestations populaires, culturelles, sportives ou simplement amicales. La vie communautaire doit donner d'elle-même une image positive. La deuxième réaction est le refus de la fuite dans les bons sentiments. Le chômage est une réalité que l'on doit analyser. Il faut dire quelles en sont les causes et quels sont les moyens de le surmonter. Mieux vaut des pronostics réalistes même durs que

des messages lénifiants et trompeurs. Au demeurant, les citoyens sont suffisamment critiques pour juger de la qualité des promesses. Enfin, il faut éviter la banalisation du chômage. Toute une population peut avoir tendance à se résigner à son sort et tout attendre de l'Etat. Les programmes d'occupation sont un moyen efficace de réintégration dans le circuit économique. Ils permettent de secouer la torpeur qui s'empare naturellement de beaucoup de ceux qui sont privés de travail. Une attention particulière doit être accordée aux jeunes en fin d'étude ou d'apprentissage. Là, il s'agit de faire du cousu main et de fournir à chacun d'entre eux la possibilité de faire des stages.

Aspect économique

La hausse du taux de chômage est aussi bien sûr le signe d'une mutation. Chacun sait que l'on peut distinguer le chômage frictionnel du chômage conjoncturel ou structurel. Le chômage frictionnel, soit celui qui naît d'un changement d'emploi, se résout en règle générale par lui-même. Le chômage conjoncturel a de bonnes chances de disparaître aussi. Le chômage structurel est beaucoup plus grave. Dans notre région marquée par l'importance de l'industrie du bâtiment, le chômage structurel est la première cause de perte d'emplois. L'industrie du bâtiment est surdimensionnée. Elle a grossi du fait du boom immobilier mais aussi à cause des grands travaux liés à l'autoroute. Quelques travaux importants comme la modification de barrage peuvent occuper une partie de la main-d'oeuvre libérée par la fin des travaux autoroutiers. La panacée est cependant limitée. La productivité augmente très rapidement dans de tels chantiers. Sur les barrages, il est probable qu'on utilise guère plus d'un dixième de la main-d'oeuvre qu'on aurait utilisée il y a vingt ans pour faire le même ouvrage. Il faut donc développer d'autres activités. L'activité industrielle est une possibilité. Dans des régions périphériques comme le Valais, elle n'est pas facile à développer. Néanmoins, cela est possible dans une mesure limitée. Il faut compter davantage sur la création de postes issus du tertiaire. A Martigny, grâce à la mise à disposition de terrains propriété de la commune (et acquis systématiquement par l'administration au cours des quinze dernières années), il a été possible d'attirer le centre de formation des Télécom pour la Suisse romande. A partir de cette base, on espère valoriser les avantages climatiques, d'accès, culturels et sportifs de la ville pour créer un centre romand de formation permanente. Une importante assurance viendra aussi créer 200 emplois de bureau dans un immeuble bâti au centre ville sur un terrain mis à disposition par la Commune. On vise aussi au développement touristique. Après une période d'interrogations et d'inquiétudes profondes, les autorités et la population sont convaincues de sortir renforcées de cette crise. La mutation structurelle est possible. Elle doit être encouragée.

En conclusion, même à l'échelon d'une petite ville, le chômage n'est pas une fatalité. C'est un appel à réagir sur tous les plans. Si la population est prête à entendre un message dur, économique, elle ne le supporte que si elle sait que ce message est accompagné d'une volonté concrète de solidarité. Les mots ne suffisent pas. Il faut l'engagement personnel notamment des autorités. Sur le plan économique, des initiatives neuves (et parfois peu orthodoxes sous

l'angle de la doctrine politique) doivent être osées. Elles n'impliquent pas en priorité un engagement financier des collectivités publiques mais leur intervention comme entrepreneurs. C'est ainsi qu'à Martigny, nous avons proposé à une entreprise de lui livrer clef en mains le bâtiment dont elle avait besoin. Les devis furent tenus. Enfin, il faut rénover la loi sur le chômage. La proposition de la Commission et du Conseil national va dans le bon sens. Il serait malheureux que le Conseil des Etats ne s'y rallie pas. Même si cette loi est très exigeante pour les cantons et les communes, elle est meilleure qu'une conception passive de l'assurance-chômage.